Tarif Professionnels Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 6 juin 2025.
Voir tous les tarifs bancaires

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €,
36 rue raspail 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 € 110, avenue de France – 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682. Société agrée en tant qu'établissement de paiement.

SMILE&PAY est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Etablissement de paiement

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585€ – 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole – n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpalc.fr

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les art. L512-2 et s. du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - sté de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 005 127 - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé) - Pour toutes réclamations et oppositions sur moyens de paiement - Tél. : 03 54 22 10 09 (n° non surtaxé) - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QNHQ (BPCE - SIRET 493 455 042). - Ref DEP018 - Janvier 2025 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne

GRAPHIC DESIGN AGENCY

PROFESSIONNELS, ENTREPRISES, AGRICULTEURS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET ASSOCIATIONS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services au 01/01/2025

(actualisées au 02/06/2025)

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 3
3 Ouverture, transformation, clôture
3 Services Bancaires de Base
3 Relevés de compte
4 Tenue de compte
5 Services en agence

BANQUE À DISTANCE 6
6 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)
7 Par téléphone
7 Par télétransmission (échanges de données informatisées)

OPÉRATIONS DE PAIEMENT 8
8 Cartes
8 Services liés à la carte bancaire
9 Virement SEPA
10 Prélèvement SEPA / TIPSEPA
10 Chèque
10 Effet de commerce
10 Offre retirée de la commercialisation

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT 11
11 Espèces
11 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)
12 Offre retirée de la commercialisation
12 Contrats commerçant carte bancaire (CB)
12 Virement SEPA
12 Prélèvement SEPA
12 Chèque
12 Effet de commerce
13 Commerce Électronique

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 14

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 15
15 Commission d'intervention
15 Opérations particulières
15 Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 16
16 Facilité de caisse et/ou découvert et/ou ouverture de crédit
16 Financement du cycle d'exploitation
17 Crédits d'investissement
17 Autres prestations
18 Garanties
18 Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit

GESTION DE LA TRÉSORERIE 19
19 Epargne bancaire
19 Placements financiers
20 Droits de garde
20 Ingénierie sociale

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 21
21 Assurer vos moyens de paiement
21 Assurer votre famille et votre entreprise
21 Préparer votre retraite
21 Assurer vos biens et votre exploitation

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 22
22 Opérations de change
22 Opérations par carte bancaire à l'étranger
22 Virements vers l'étranger
22 Virements en provenance de l'étranger
22 Opérations par chèque
23 Autres prestations
23 Opérations par effet de commerce
23 Remises documentaires
23 Crédits documentaires
24 Garanties internationales émises ou reçues / stand by
24 Frais de port / courrier express
24 Gestion de trésorerie

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 24
24 Demande de documents
24 Services extra-bancaires

RÉSOUDRE UN LITIGE 25

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bpalc/, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).
Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations.
Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.
Conditions applicables au 01/01/2025.
Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.
Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)(1) — Gratuit

– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
– un changement d'adresse par an,
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
– la domiciliation de virements bancaires,
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets (2) ou à distance,
– des moyens de consultation à distance du solde du compte,
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
– deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
– la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière (n'est plus commercialisé)	35,00	Gratuit
• Hebdomadaire (n'est plus commercialisé)	11,00	Gratuit
• Décadaire (n'est plus commercialisé)	6,00	Gratuit
• Quinzaine (n'est plus commercialisé)	4,00	Gratuit

• Relevé en braille	Gratuit
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire	Gratuit
• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit
• Relevé de portefeuille titres – édition après reconstitution manuelle	HT 208,33
• Relevé de Frais – facture professionnelle mensuelle – relevé Annuel de Frais – relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte – relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	 Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Hors virement instantané.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

• **Dates de valeur**	
– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (mini 10 jours avant échéance)	J + 4 calendaires*
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1*
– effet domicilié	date de règlement - 1 J calendaire*

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE

À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• **Commission de compte (hors Associations)** Commission calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (facturation trimestrielle)	0,20%
– minimum par trimestre	21,00
• **Commission de compte Associations** Commission calculée sur les opérations passées au débit du compte sur le trimestre (facturation trimestrielle)	0,0975%
– minimum par trimestre	9,75
• **Frais sur écritures (hors Associations)** Frais calculés sur le nombre d'opérations passées au crédit et au débit du compte (facturation trimestrielle)	
– par écriture	0,50
– minimum par trimestre	21,00
– maximum par trimestre	350,00
• **Frais sur écritures Associations** Frais calculés sur le nombre d'opérations passées au crédit et au débit du compte (facturation trimestrielle)	
– par écriture	0,50
– minimum par trimestre	9,75
– maximum par trimestre	350,00
• **Frais de tenue de compte de syndicat de copropriété (par trimestre)**	15,00
• **Frais de tenue de compte courant inactif** (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30€ par an (1) dans la limite du solde créditeur du compte
• **Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client** Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (selon complexité des travaux d'actualisation) minimum	120,00

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

SERVICES EN AGENCE

RETRAIT

• **Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque**	
– en euros	**Gratuit**
• **Retrait avec carte à usage unique (par retrait)** (retrait hors de votre agence de gestion) Non facturé aux titulaires du Service Bancaire de Base	2,50
• **Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire**	21,00

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

– frais de recherche de document de moins d'un an	HT	20,83
– frais de recherche de document de plus d'un an	HT	28,33
– par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)		6,00
– photocopie de chèque émis	HT	13,33
– frais de photocopie (par photocopie)	HT	0,83
– frais de recherche sur opération de virement ou prélèvement (par opération)	HT	14,17

AUTRES SERVICES

• **Délivrance d'un RIB ou IBAN**		**Gratuit**
• **Enregistrement d'un changement d'adresse**		**Gratuit**
• **Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) (par trimestre)**	HT	19,17
• **Demande d'échelles de valeurs**	HT	32,00
• **Fusion d'échelles de valeurs**	HT	37,00
• **Location de coffre-fort (selon disponibilité en agence)**		
– Frais annuels de location de coffre-fort :		
- petite taille	HT	82,50
- moyenne taille	HT	120,83
- grande taille	HT	154,17
– Ouverture forcée (la 1ère intervention est gratuite)	HT	Sur devis

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

Abonnement à des services de banque à distance [1]

Cyberplus Entreprise Individuelle (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste et d'effets de commerce)
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

• **Cyberplus Entreprise Individuelle (par mois)** – Abonnement permettant de gérer ses comptes professionnels sur Internet tout en ayant accès aux comptes particuliers (privés)	6,00[2]

Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins «complexes»)
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

• **Cyberplus Entreprise Consultation** – Principales fonctionnalités : consultation des comptes et contrats signés sur Internet	**Gratuit**[2]
• **Cyberplus Entreprise Basic (par mois)** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués	5,50[2]
• **Cyberplus Entreprise Medium (par mois)** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux	11,00[2]
• **Cyberplus Entreprise Premium (par mois)** – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)	16,00[2]

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET - SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• **Sécur'Pass Pro** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	**Gratuit**
• **Suite Connect (par mois)** L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services	HT 9,20
• **Application mobile Banque Populaire PRO** (disponible pour toutes les formules d'abonnement et comprenant des notifications)	**Gratuit**
• **Coffre-fort numérique (15 Go)** (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	HT 2,30
• **Confirmation de l'exécution d'un virement émis (Mise en place par Cyberplus[2])**	
– par courriel à l'émetteur [2]	**Gratuit**
– par courriel au destinataire [2]	**Gratuit**
– par SMS à l'émetteur (par SMS) [2]	0,22
• **Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image)**	6,00
• **e-document PRO** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	**Gratuit**
• **Certificat numérique matériel valable 3 ans** à partir de	HT 199,00
• **Mise à disposition d'un Pass Cyberplus** (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass Cyberplus permet de générer **un mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte)	
– clients non détenteurs d'une carte bancaire	**Gratuit**
– autres clients	HT 9,00
• **Carte d'authentification valable 3 ans (par an)**	
– clients non détenteurs d'une carte bancaire	**Gratuit**
– autres clients	5,40
• **Confirmation/annulation d'un flux télétransmis non exécuté**	8,00

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou hors coût opérateur.

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR TÉLÉPHONE

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel)[1]	
– **Tonalité Plus** Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations. Composez le 0 367 777 777 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur)	sans abonnement
• **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus**	
– **Moviplus** (par mois)	2,08
– frais par alerte par SMS[2]	0,29

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

PAR TÉLÉTRANSMISSION
(échanges de données informatisées)

• **EBICS T**	à partir de	HT 39,00
• **EBICS TS délégation simple**	à partir de	HT 49,00
• **EBICS TS délégation avancée**	à partir de	HT 79,00
• **Gammes TURBO SUITE ENTREPRISE (TSE v2 / SuiteEntreprise.com)**		
– Abonnement Logiciel Turbo Suite Entreprise		**Gratuit**
– Application TURBO Suite Entreprise Mobile		**Gratuit**
– Forfaits d'inscription et d'installation, ou de migration TSE v2/ SE.com		
- sur site	à partir de	HT 690,00
- à distance	à partir de	HT 450,00
- forfait de migration	à partir de	HT 450,00

Notre solution multi-banques, multi-comptes et multi-sociétés TURBO Suite Entreprise vous permet d'échanger vos flux de manière efficace et sécurisée avec l'ensemble de vos banques via EBICS, SWIFT et API DSP2 dans la zone SEPA et à l'International.

• **Service Ellisphère via TURBO Suite Entreprise (par mois)**	à partir de	HT 16,00
• **Service SEPAmail DIAMOND via TURBO Suite Entreprise (par requête)**		HT 0,50
• **Abonnement SWIFTNet**		HT Nous consulter
• **Forfait mise en service SWIFTNet**		HT Nous consulter
• **Avenant au contrat de flux**		HT 25,00
• **Relevé de compte Intraday (par compte et par mois)**		20,00
• **Relevé de frais bancaires (format EDI)**		5,00
• **Service Anonymisation des salaires**		Nous consulter
• **IBAN Virtuel**		Nous consulter

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou hors coût opérateur.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue ; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

La deuxième carte sur le même compte, en dehors d'une offre groupée de services, bénéficie d'une réduction de 10% appliquée sur la carte la plus récente et dont la cotisation est la moins élevée.

• Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat) – cotisation carte Visa Business Start	61,00
• Cartes de paiement internationales	

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	61,00	61,00
• Carte Visa Gold Business	150,00	150,00
• Carte Visa Platinum Business	245,00	245,00

• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile[1])	7,80
• Carte Corporate	Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le **01 77 86 24 24** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition du code confidentiel de la carte	11,00
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Relèvement temporaire du plafond de la carte Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)	1,30
• Refabrication avant l'échéance en mode normal	Gratuit
• Refabrication avant l'échéance et envoi en mode urgent	28,00
• Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
• Paiement par carte dans l'EEE (en euros)	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces en euros à un DAB Banque Populaire en euros	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	Gratuit

(1) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENT SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION[1]
VIREMENT VERS UN COMPTE DU RÉSEAU BANQUE POPULAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,00	Gratuit[2]	0,15
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Indisponible	Gratuit[2]	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit[3]	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit[3]	Indisponible
VIREMENT VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE			
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,00	Gratuit[2]	0,15
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Indisponible	Gratuit[2]	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	7,50	Gratuit[3]	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit[3]	Indisponible

– avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la BANQUE, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la BANQUE	Gratuit
– multiples émis par Cyberplus Entreprise	
- par remise	Gratuit
- par virement	0,15
– multiples émis par Cyberplus Entrepreneur individuel	
- par remise	Gratuit
- par virement	0,15
– multiples télétransmis[1]	
- par remise	Gratuit
- par virement	0,15
– fiscal ou social	
- au guichet de votre agence	6,70
- par Cyberplus Entreprise	Gratuit
- par Cyberplus Entrepreneur individuel	Gratuit
- par télétransmission	Gratuit
• Virement de trésorerie France ou zone SEPA	
– saisi en agence	15,75
– télétransmis	5,30
– par Cyberplus	5,30
• Frais d'opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement)	Gratuit
• Frais de révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Frais d'annulation ou de rappel d'un virement (remboursement ou recall)	17,00

VIREMENT SCT JOUR

• Émission d'un virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure (par virement)	0,50

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com.
(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.
(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	**Gratuit**
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste blanche)	7,50
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste noire)	7,50
• Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	**Gratuit**
• Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	17,00
• Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive	17,00
• Frais de mise en place d'un consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B, par mandat)	10,00
• Frais par modification ou retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	10,00
• Paiement d'un TIPSEPA	**Gratuit**

CHÈQUE

• Paiement d'un chèque	**Gratuit**
• Renouvellement automatique de chéquier	**Gratuit**
• Frais d'envoi de chéquier à domicile – envoi par lettre recommandée – envoi par courrier simple	 HT 6,75 **Gratuit**
• Confection de lettres-chèques	HT Sur devis
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	15,00
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,00
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	33,00

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer – paiement d'une domiciliation	 **Gratuit**
• Rejet d'un effet à payer par Internet ou télétransmission (à l'initiative du client)	8,50

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Fourniture d'une carte de débit – Carte de paiement internationale à débit immédiat - carte Businesscard Mastercard (par an) – Carte de paiement internationale à débit différé - carte Businesscard Mastercard (par an)	 61,00 61,00
• Relèvement permanent du plafond de la carte Tarif affiché d'un relèvement de 1000 € pour 1 mois (facturé mensuellement par multiple de 100 € minimum et par mois entier)	2,00
• Carnet de Bord	HT 43,00
• Fructi-Facilités Agri Plus	Nous consulter
• E-documents + relevé papier	4,50
• Relevé des remises CB (par mois)	9,00

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

• Dépôt d'espèces	
– billets	
- inférieur à 100 000 € déposés sur le mois	**Gratuit**
- supérieur ou égal à 100 000 € déposés sur le mois	0,30% du montant total versé
– monnaie	
- inférieur à 6 000 € déposés sur le mois	**Gratuit**
- supérieur ou égal à 6 000 € déposés sur le mois	3,00% du montant total versé
– écarts de comptage	
- les 4 premiers écarts sur le mois	**Gratuit**
- à partir du 5e écart sur le mois	3 € par écart
– dépôts multiples	
- les 10 premiers dépôts sur le mois	**Gratuit**
- à partir du 11e dépôt sur le mois	2 € par dépôt
• Cotisation carte de dépôt (Déposia)	Nous consulter

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Terminal de Paiement Électronique (TPE) en location (par mois à partir de)

			STANDARD		PROFESSIONNELS DE SANTÉ *	
GAMME	TYPE TPE	CONNEXION	Sans engagement	Avec engagement 36 mois	Sans engagement	Avec engagement 36 mois
FIXE	Fixe avec lecteur Pinpad	IP/WIFI	HT 34,99	HT 24,99	HT 24,99	HT 19,99
	Fixe avec lecteur Pinpad	4G	HT 39,99	HT 29,99	HT 29,99	HT 21,99
PORTABLE	Portable	IP/WIFI	HT 39,99	HT 29,99	HT 29,99	HT 20,99
	Portable	4G	HT 44,99	HT 34,99	HT 34,99	HT 21,99
PORTABLE SANS ÉDITION DE TICKET	Mini sans émission ticket	WIFI	HT 34,99	HT 24,99	HT 24,99	HT 17,99
	Mini sans émission ticket	4G	HT 34,99	HT 24,99	HT 24,99	HT 17,99

* Nous consulter pour l'éligibilité

• Option Éditeur lecteur chèque (par mois)	à partir de	HT 19,99
• Logiciel	à partir de	HT 61,00
• Logiciel Sans-Contact		**Gratuit**
• Frais de résiliation	à partir de	HT 55,00
• Frais de TPE perdu, dégradé, volé ou non restitué	à partir de	HT 55,00
• Intervention spécifique sur site ou à distance	à partir de	HT 39,00
• Frais de déclaration High Risk conformément à la réglementation en vigueur		Nous consulter
• Traitement manuel des opérations CB télécollectées (par facturette)		HT 2,50
• Impayé CB commerçant ou litiges internationaux		78,00
• Assistance (par mois)	à partir de	HT 6,00
• Rouleaux TPE		Nous consulter

Pour votre tranquillité, vous pouvez souscrire l'offre PREMIUM pour bénéficier d'une assistance sur le point de vente (nous consulter).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Terminal de Paiement Électronique (TPE) fixe ou portable en location (par mois à partir de)	
– TPE Fixe IP/ADSL	HT 19,99
– TPE Portable IP/ADSL	HT 24,99
– TPE GPRS (forfait de communication inclus)	HT 29,99
– TPE Santé encaissement par carte bancaire IP ou 3G	HT 22,50
– TPE Santé encaissement par carte bancaire	HT 16,00

CONTRATS COMMERÇANT CARTE BANCAIRE (CB)

• Commissions appliquées aux transactions par carte bancaire	Nous consulter
• SMILE&PAY[1]	
– lecteur CB	Nous consulter
– commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
• Tap To Pay[2]	
– application	**Gratuit**
– commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
– abonnement	Nous consulter

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement SEPA (occasionnel ou permanent)	**Gratuit**

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	HT 80,00
• Mise à jour des informations d'un créancier	HT 50,00
• Remise de prélèvement SEPA par télétransmission	
– par remise	**Gratuit**
– par prélèvement SEPA standard (SDD Core)	0,35
– par prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	0,45
• Prélèvement SEPA Core ou B to B impayé par l'un de vos clients	17,00
• Demande de reversement, par prélèvement	0,52
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	Nous consulter

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	**Gratuit**
• Frais Banque de France sur chèque compensable en Territoires d'Outre-Mer	19,72
• Avis de sort sur chèque	22,00
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	17,00
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré[3] (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	**Gratuit**

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	
– Remise d'effet par Internet ou télétransmission	
- par remise	**Gratuit**
- par effet	0,54
– Remise d'effet sur support papier	
- par remise	17,00
- par effet	5,50
• Avis de sort	22,00
• Effet réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, impayé, envoyé à l'acceptation, domiciliation modifiée	17,00

(1) SMILE&PAY est un service d'encaissement de la société SMILE&PAY proposé par la Banque Populaire.
(2) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.
(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Forfait ouverture	Nous consulter
• Abonnement mensuel	Nous consulter
• Commission par opération	Nous consulter
• Payplug[1]	Nous consulter
• Direct et Proche[2]	Nous consulter
• Solution Encaissement pour compte de tiers	Nous consulter
• Solution de paiement en plusieurs fois ONEY[3]	Nous consulter

(1) Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par la Banque Populaire.
(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
(3) Service fourni par ONEY BANK, proposé par Banque Populaire. Sous réserve d'acceptation par ONEY BANK.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

POUR LES PROFESSIONNELS : CONVENTION RYTHMÉO

DÉFINITION

Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

ARTISANS, COMMERÇANTS, PETITES ENTREPRISES, PROFESSIONS LIBÉRALES, AGRICULTEURS, VITICULTEURS, ENTREPRISES INDIVIDUELLES, ASSOCIATIONS

Avec RYTHMÉO, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez d'avantages tarifaires :

RYTHMÉO est composée d'un socle de base qui inclut un compte courant professionnel, la gestion des comptes en ligne (abonnement à des services de banque à distance), l'assurance de vos moyens de paiement avec Sécuripro(1), l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

En option, il est possible de souscrire :

– un forfait professionnel (forfaitisation des frais sur écritures et de la commission de compte, en fonction des flux débiteurs confiés)(2)	Nous consulter
– la gamme de nos cartes bancaires réservées aux Professionnels(3)	Nous consulter
– une couverture prévoyance Fructi-Facilités Pro(4)	Nous consulter
• Rythméo Artisans - Commerçants	par mois, à partir de 9,50 €
• Rythméo Professions Libérales Personnes Morales	par mois, à partir de 9,50 €
• Rythméo Professions Libérales Entreprises Individuelles	par mois, à partir de 10,00 €
• Rythméo START Entreprises Individuelles	par mois, à partir de 9,90 €
• Rythméo Agriculteurs - Viticulteurs	par mois, à partir de 10,50 €
• Rythméo Associations	par mois, à partir de 6,50 €
• Rythméo SCI	par mois, à partir de 7,70 €

ANCIENNES GAMMES D'OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Pour connaître la composition et la cotisation des offres groupées de services qui ne sont plus commercialisées, consultez votre conseiller.

(1) Sécuripro inclus dans RYTHMÉO bénéficie d'un tarif préférentiel. (Sécuripro n'est pas éligible à l'offre groupée Rythméo START). Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Adapté selon le segment de clientèle.
(3) Hors offre groupée Rythméo START.
(4) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. (Fructi-Facilités Pro n'est pas éligible à l'offre groupée Rythméo START).

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,95
– plafond mensuel	696,50

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la créance (avec un plafond de 100,00 €)
• Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire	115,00
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	**Gratuit**

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision(1) Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. (maximum une lettre par jour)	8,50
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50 €	20,05(2)
– supérieur à 50 €	40,05(2)

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET).

• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.	35,00
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,20

LES INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision(3) (y compris échéance de prêt)	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,05(2)

À SAVOIR

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la Banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la Banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA pour défaut de provision(3)	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,05(2)
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision(3)	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,05(2)

À SAVOIR

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET).

• Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision, prorogation, paiement partiel	27,00
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	48,00

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.
(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT ET/OU OUVERTURE DE CRÉDIT

• Commission d'engagement	Nous consulter
• Découvert du compte convenu et formalisé – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	TBB (1) + 6,95% (2)
• Découvert du compte non autorisé – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel – s'y ajoute la commission de dépassement (trimestrielle)	TBB (1) + 6,95% (2) 2,00%

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la Banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

• Commission du plus fort découvert (trimestrielle)	0,25%

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur.

• Commission d'immobilisation (trimestrielle)	2,00%

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre, et s'applique aux comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base(1). Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédant l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

L'ESCOMPTE DE CRÉANCES COMMERCIALES	Nous consulter
– forfait d'intérêts d'escompte sur effet <762 €	8,00
MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)	
• Mise en place de la convention-cadre Dailly	Gratuit
• L'escompte Loi Dailly	
– commission par remise	11,00
– commission par créance	15,50
– notification, prorogation, impayé	22,00
– commission pour non notification	16,00
– commission de signification de cession de marché	93,00
• Avance sur marché	
– commission de notification	90,00
– commission par créance	15,50
• Remise Dailly en garantie	
– commission par remise	Gratuit
– commission par créance	34,00
• Remise Dailly en garantie de subvention agricole	
– commission par remise	Gratuit
– commission par créance	70,00

(1) Taux de base Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne en vigueur au 01/09/2024 : 7,90%. Ce taux peut être révisé à tout moment.
(2) Le TEG réel est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, il est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur.
Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel.
Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

• FlashFactures	4,95% HT du montant financé de la facture
• Affacturage	Nous consulter
• Assurance crédit	Nous consulter
• AVIZ&Plus (information commerciale)	Nous consulter

DÉLIVRANCE D'UN CAUTIONNEMENT OU D'UNE GARANTIE BANCAIRE

– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00%
minimum par trimestre	25,00
– frais d'acte simple	52,00
– frais d'acte complexe	150,00
– frais d'acte personnalisé	sur devis
– aval sur effet	29,00
– duplicata d'acte	29,00
– frais de modification	98,00
– frais de mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire	150,00
– frais de traitement d'une demande de mainlevée	25,00

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions existent pour vous permettre d'investir sans déséquilibrer votre trésorerie courante. En fonction de vos besoins (achat de matériel, de locaux, de véhicules, …), nous vous proposons une offre de financement qui s'adapte à toutes les situations en vous apportant le maximum de sécurité et de simplicité.

• Prêt moyen et long terme (frais de dossier proportionnels au montant du prêt)	
– frais de dossier (en % du montant emprunté), à partir de	1%
– minimum	250,00
• Crédit-Bail	
– étude et traitement du dossier	Nous consulter
– frais de duplicata de document (par document)	HT 19,00
• Prêt cautionné par la SOCAMA	
– prêt express SOCAMA	Nous consulter
– prêt SOCAMA transmission	Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS

• Réédition de tableau d'amortissement	
– demande par Internet (par prêt)	5,50
– demande au guichet de votre agence (par prêt)	35,00
• Duplicata d'offre de prêt	77,00
• Attestation d'intérêts	10,00
• Décompte	65,00
• Modification du compte de prélèvement des échéances	
– demande par Internet	27,00
– demande au guichet de votre agence	40,00
• Modification de date de prélèvement des échéances	
– demande par Internet	35,00
– demande au guichet de votre agence	49,00

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Modification de périodicité de prélèvement des échéances	85,00
• Réduction ou allongement de la durée 1% du capital restant dû, minimum	450,00
• Report d'échéance 1% du capital restant dû, minimum	450,00
• Désolidarisation 1% du capital restant dû, minimum	450,00
• Reprise d'impayés 1% du capital restant dû, minimum	450,00
• Autre demande 1% du capital restant dû, minimum	450,00
• Renégociation de taux 1% du capital restant dû, minimum	560,00
• Demande de modification comportant plusieurs motifs 1% du capital restant dû, minimum	450,00
• Information annuelle des cautions	Gratuit
GARANTIES	Nous consulter

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Frais d'inscription liés à un nantissement	255,00
• Frais d'inscription liés à une hypothèque maritime, fluviale ou aérienne	155,00
• Frais d'inscription liés aux autres garanties complexes	90,00
• Frais de mainlevée de gage sur véhicule	90,00
• Frais de mainlevée liée à un nantissement (incluant les frais liés aux formalités administratives)	250,00
LES ASSURANCES SOUSCRITES DANS LE CADRE D'UN CRÉDIT	Nous consulter

À SAVOIR

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de la durée du crédit et des garanties choisies.

GESTION DE LA TRÉSORERIE

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
ÉPARGNE BANCAIRE	
• Compte à terme	Nous consulter
• Certificat de dépôt négociable	Nous consulter
PLACEMENTS FINANCIERS	
• Ouverture / clôture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire en dehors du réseau Banque Populaire	
– forfait par ligne (zone Euronext)	HT 10,42
– forfait par ligne (hors zone Euronext)	HT 66,67
– forfait minimum	HT 106,67
• Frais de transaction (hors taxe sur les transactions financières)	
Ordre de Bourse Euronext au comptant	
– **Par Internet** (ESPACE BOURSE*)	
tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre)	
- jusqu'à 500 €	HT 2,17
- de 501 à 10 000 €	HT 0,46%
- de 10 001 à 40 000 €	HT 0,42%
- à partir de 40 001 €	HT 0,38%
– **Par téléphone au 0 980 980 013**	
(numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
- Achat/Vente d'actions ou d'obligations (courtage inclus) HT 1,04% du brut par opération, mini	HT 12,50
• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger (par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)	
– Commission standard par opération (hors frais d'intermédiaire) HT 1,29% du brut, mini	HT 37,50
• Opérations sur titres	HT 1,00% minimum HT 2,17 € maximum HT 12,50 €

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone…).	Nous consulter
• Ordre transmis et non exécuté	Gratuit
• Ordre annulé	Gratuit
• Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) (1)	
– OPC Banque Populaire	Nous consulter
– OPC hors réseau Banque Populaire	Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

• Autres instruments financiers	Nous consulter
• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	
Commission de règlement différé (Achat/Vente)	
- frais proportionnels au montant brut négocié	HT 0,025% par jour à partir du 3ème jour
- frais de prorogation 0,25% du brut, minimum	HT 19,17
OPÉRATIONS SUR OR	
• Transactions jusqu'à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,70%
– Minimum par ordre	60,00
• Transactions supérieures à 4 500 €	
– Commission proportionnelle	2,20%
• Frais de transaction de notre intermédiaire 0,70% du montant, mini	15,00
• Frais pour sachet plombé (par sachet)	9,00
• Réédition du bulletin d'essai d'un lingot	80,00
• Frais de rapatriement	72,00
• Frais de tri (ex : effigie particulière) ou d'expertise (par pièce)	2,00

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DROITS DE GARDE

DÉFINITION
Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres…). Ils sont prélevés en début d'année civile au titre de l'année civile précédente et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

• Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait)	HT 16,67
• Autres valeurs	
– commission proportionnelle	HT 0,20%
– forfait par ligne (zone Euronext)	Gratuit
– forfait par ligne (hors zone Euronext)	HT 5,25
– minimum global	HT 29,58
• Parts sociales Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention.	Gratuit
• Frais de gestion d'un compte-titres	Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• Rétrocessions	Nous consulter

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

• Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance	
– frais	Nous consulter
• Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération	Gratuit
• Imprimé Fiscal Unique	Gratuit
• Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique	Gratuit

INGÉNIERIE SOCIALE

À SAVOIR

Nous vous proposons des solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : l'épargne salariale et retraite (PEE, PERCOL, PEROBLI, Intéressement, Participation, Indemnités de Fin de Carrière), les titres de services (Restaurant, Cadeaux). Renseignez-vous auprès de votre conseiller.	Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro[1]	par an	60,00

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :
– du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
– des frais d'opposition et de reconfection des moyens de paiement perdus ou volés,
– des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
– du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la Banque.
Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

• FRUCTI Facilités Pro[2] / FRUCTI Facilités Agri[2]		
– version Accident-Maladie		
- montant garanti : 12 000 €	par an	77,00
- montant garanti : 25 000 €	par an	154,00
- montant garanti : 50 000 €	par an	308,00
– version Accident		
- montant garanti : 50 000 €	par an	61,00

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits court terme utilisés[2]. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

• PRÉVOYANCE PRO+[2]	Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO+ garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)[2].

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

• PER I (Plan Épargne Retraite Individuel[3])[4]	Nous consulter

À SAVOIR

Le Plan Epargne Retraite Individuel[3] est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative[5] à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

• Fructi Épargne +[6]	Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

• ASSUR-BP Multirisque Pro[7]	Nous consulter
• Homme Clé +[4]	Nous consulter

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.
(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.
(6) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le Code des assurances.
(7) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL[1]

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

OPÉRATIONS DE CHANGE (billets de banque)

• Délivrance / Achat de billets de banque	
– cours quotidien	Disponible en agence
– commission de traitement	3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros • En Roumanie en LEU Roumain • En Suède en COURONNES Suédoises • Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE	GRATUIT*	GRATUIT*
• Dans l'EEE en devises	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

• Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde	
– frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
– frais d'opposition à un virement permanent	Gratuit
– frais de révocation définitive d'un virement permanent	Gratuit
– annulation ou rappel d'un virement	17,00
– frais par virement émis par Internet ou télétransmission	
- jusqu'à 500 €	6,50
- supérieur à 500 €	16,00
– frais par virement émis en Agence	
- jusqu'à 500 €	9,00
- supérieur à 500 €	27,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
- frais par virement émis en urgence / de trésorerie	19,00
- justificatif de paiement	HT 17,50
- frais OUR/BEN [2]	Nous consulter
- commission de change	Voir «Autres prestations»

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

• Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde	
– jusqu'à 500 €	8,50
– supérieur à 500 €	16,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné	20,50
– commission de change	Voir "Autres prestations"

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

• Commission de paiement d'un chèque (par chèque)	51,50
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– commission de change	Voir «Autres prestations»
• Frais d'émission d'un chèque de banque	
– frais de traitement	6,00
– commission de transfert	
- jusqu'à 500 €	9,00
- supérieur à 500 €	27,00
– commission de change	Voir «Autres prestations»
• Commission d'encaissement d'un chèque (+ commission de change sur devises, frais du correspondant et frais de courrier express)	51,50
• Chèque remis revenu impayé (+ frais du correspondant)	51,50

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.
(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire en sus de nos frais à la charge du donneur d'ordre.
BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.

AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement, et opérations de change traitées avec la salle des marchés	
– jusqu'à 50 €	5,00
– de 50,01 € à 50 000 €	16,50
– supérieur à 50 000 €	55,00
• Compte en devise	
– ouverture ou clôture	Gratuit
– frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)	27,00
– commission de compte (trimestrielle)	0,20%
– commission du plus fort découvert (trimestrielle)	0,25%
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise +3%
• Connector (accompagnement pour ouverture d'un compte à l'étranger)	Nous consulter
• Frais de recherche (+ frais du correspondant)	HT 55,00
• Attestations diverses	HT 32,00

OPÉRATIONS PAR EFFET DE COMMERCE (+ frais de courrier express)

• Commission d'encaissement d'effet	Forfait	51,50
• Impayé, acceptation, modification (+ frais du correspondant) (par événement)	Forfait	32,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :		
– commission de change		Voir «Autres prestations»

REMISES DOCUMENTAIRES (+ frais de courrier express)

• Commission d'encaissement		0,20%
– Mini		80,00
– Maxi		390,00
• Impayé, acceptation, modification (+ frais du correspondant) (par événement)	Forfait	32,00
• Emission d'un bon de cession (relâche)		42,00
• Frais SWIFT (par message)		HT 19,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :		
– commission de change		Voir «Autres prestations»

CRÉDITS DOCUMENTAIRES (+ frais de courrier express)

• A l'import	
– commission d'ouverture (par trimestre indivisible)	0,25%, mini 113,00
– commission de levée de documents / paiement	0,125%, mini 113,00
– commission d'engagement différé	0,08% par mois, mini 2 mois et 113,00
– commission de modification	113,00
– frais SWIFT (à l'ouverture et à la modification)	HT 19,00
– commission pour document irrégulier à charge du bénéficiaire	130,00
– émission d'un bon de cession (relâche)	42,00
– rédaction ou analyse d'un projet	42,00
– frais complémentaires pour contrôle complexe de documents	67,00
• A l'export	
– commission de notification	0,10%, mini 113,00
– commission de confirmation, variable en fonction du pays	Nous consulter
– commission de levée de documents / paiement	0,15%, mini 113,00
– frais de pré-contrôle (par pré-contrôle)	67,00
– frais de mise en conformité	67,00
– commission d'acceptation, variable en fonction du pays	Nous consulter
– commission de modification	113,00
– frais SWIFT (à la notification/confirmation)	HT 19,00
– annulation crédit documentaire	62,00
– commission de transfert de crédit documentaire	0,125%, mini 180,00
– rédaction ou analyse d'un projet	42,00
– frais complémentaires pour contrôle complexe de documents	67,00
A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :	
– commission de change	Voir «Autres prestations»

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES OU REÇUES / STAND BY

– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00%
minimum par trimestre	25,00
– frais d'acte	175,00
– aval sur effet	29,00
– duplicata d'acte	29,00
– frais de mise en jeu	150,00
– frais de modification	98,00
– frais de sollicitation de mainlevée	51,50
– notification, authentification, analyse des garanties reçues	110,00
– rédaction ou analyse d'un projet	42,00
– frais supplémentaires en cas de garantie indirecte	Nous consulter

FRAIS DE PORT / COURRIER EXPRESS

– recommandé sans AR sur la France	
– recommandé avec AR sur la France	
– courrier express France	
– courrier express Europe	Nous consulter
– courrier express autres pays	
– supplément courrier express pour surpoids, zone éloignée ou pays à risque	

GESTION DE TRÉSORERIE

– mise en place MT940	215,00
– mise en place MT101	215,00
– abonnement MT940 / MT101 (par mois)	42,00
– copies des MT940 émis (par fichier réédité)	12,00

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DEMANDE DE DOCUMENTS

• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client	
– attestation personnalisée	HT 27,50
• Renseignements pour Commissaires aux comptes (par demande)	HT 110,00
• Gestion d'une succession	Nous consulter

SERVICES EXTRA-BANCAIRES

• Avance et gestion du tiers-payant Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés, ...) (1) et avance de fonds par la Banque Populaire pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.	Nous consulter
• Je pilote mon entreprise Service complet de gestion commerciale et financière en ligne pour les entrepreneurs (2)	Nous consulter

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTEPRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331, rue de la Rotonde 42153 Riorges.

(2) Je pilote mon entreprise est une solution de gestion commerciale de compatibilité et de suivi de trésorerie proposée par la société JE PILOTE, proposée par la Banque Populaire.

RÉSOUDRE UN LITIGE
Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

– Vous pouvez également écrire à la Direction Satisfaction Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

• **par courrier :** Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

• **par mail :** www.banquepopulaire.fr/bpalc/ rubrique « Nous contacter »

• **par téléphone :** 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

– **Le médiateur du crédit aux entreprises**
La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/* Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

– **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet **AMF-France.org/fr/le-mediateur** bouton **« Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :**	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 0

– **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les Entrepreneurs individuels

– **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/pro	Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens - 75013 Paris

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- **Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr**
- **Via serveur vocal avec TONALITÉ PLUS,** pour connaître le solde et l'historique de votre compte **0 367 777 777** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne https://aide.bpalc.fr
pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- **BP Direct Pro : 03 87 65 87 77** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) **et 00 33 3 87 65 87 77** (appel depuis l'étranger),
  Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- **Par Internet www.bpalc.fr**

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement
03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation
0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
3, rue François de Curel
BP 40124
57021 METZ Cedex 1
356 801 571 RCS METZ
Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

Téléchargez l'application Banque Populaire PRO et accédez à votre espace sécurisé

App Store | GET IT ON Google Play

- **EEE** (Espace Economique Européen), composé des pays de l'Union européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO**, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Fructi Épargne + sont des produits de Natixis Interépargne Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International
Société anonyme au capital de 94 127 658,48 € - constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738. Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France, 75 013 Paris.

Mirova
Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014. 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro +
BPCE VIE, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Sécuripro est assuré par :
BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

FRUCTI Facilités pro, FRUCTI Facilités Agri et FRUCTI Homme Clé sont assurés par :
BPCE Vie
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA Assurances, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632

IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros.
Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

PER I est assuré par :
BPCE Vie
7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par BCPE Assurances IARD
Société anonyme au capital social de 61 996 212 euros
Entreprises régies par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :
MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS, entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8.
490 381 753 RCS Paris.